



Declaration locations meublees

Par **ricobel25**, le **12/05/2012** à **13:07**

Bonjour, j'ai acheté un bien en sept 2011 et démarré les travaux en octobre 2011 jusqu'à février 2012 pour y faire 4 logements. En mars 2012, j'ai démarré un statut au RC comme LMP.

1ere question: pour ma déclaration de 2013 pour les revenus fonciers 2012, dois-je passer par un expert comptable ou pas? quels sont les documents à remplir?

Pour 2011, sachant que j'ai des factures de travaux ainsi que des intérêts (3 mois) d'emprunt de mon crédit, que dois-je faire? Déclarer sur mes revenus du foyer ou reporter ces déductions sur la déclaration en 2013?

merci d'avance

Eric